



Plan Climat

Air · Énergie Territorial

Rapport environnemental

Résumé non technique

2 0 5 0 
= **zéro**
carbone



*Aunis-
Sud*

Imagine la futuralté

Emetteur

NEPSEN

71, rue Carle Vernet,
33800 | Bordeaux

Nom du Contact : Lucile Lespy

Fonction : Responsable de marchés Territoires
et Collectivités

Tél : 06 98 92 66 93

E-mail : lucile.lespy@nepSEN.fr

Destinataire

Communauté de Communes Aunis Sud

45 avenue Martin Luther King
17 700 | Surgères

Nom du contact : Clément BERNARD

Fonction : Chargé de mission PCAET et PAT

Tél : 06 29 67 32 36

E-mail : [**c.bernard@aunis-sud.fr**](mailto:c.bernard@aunis-sud.fr)

Sommaire

PRÉAMBULE	4
COMMENT A ÉTÉ ÉLABORÉ LE PLAN CLIMAT ?	5
SYNTHESE DE L'ÉTAT DES LIEUX	7
Patrimoine et paysages	8
Gestion des ressources.....	9
Bien-être et santé des habitants	10
QUELS EFFETS PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT ?	11
Patrimoine et paysages	11
Gestion des ressources.....	12
Bien-être et santé des habitants	13
Synthèse	15
COMMENT ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER CES EFFETS ?	16
QUEL DISPOSITIF DE SUIVI ?	17
Biodiversité.....	17
Carbone et changement climatique.....	17
Energies renouvelables.....	17
Bien être et santé des habitants.....	17

PRÉAMBULE

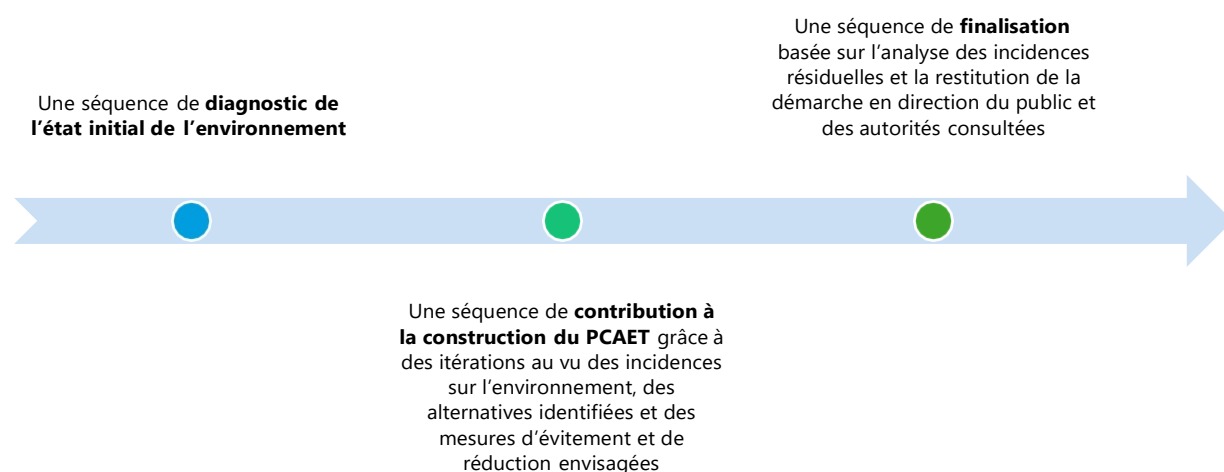
La Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sur son territoire. Les PCAET doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES) en application de l'article R122-17 du code de l'environnement. Cette évaluation se fait en parallèle du PCAET et a pour but d'évaluer les incidences du plan sur l'environnement.

L'Évaluation environnementale stratégique répond à plusieurs enjeux :

- ✓ Démontrer la **bonne adéquation** entre les enjeux prioritaires du territoire et les objectifs du Plan Climat ;
- ✓ Identifier et évaluer les incidences du Plan Climat afin d'éviter des éventuels impacts négatifs ;
- ✓ Restituer aux décideurs et au public les enjeux environnementaux, les impacts du plan, les choix retenus de façon pédagogique et didactique.

Ainsi, l'évaluation environnementale stratégique met en lumière les enjeux environnementaux du territoire, afin d'aboutir aux solutions les moins préjudiciables pour l'environnement et la santé humaine.

Trois grandes séquences rythment la réalisation de l'évaluation environnementale :



COMMENT A ÉTÉ ÉLABORÉ LE PLAN CLIMAT ?



Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.



La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 consacre son Titre 8 à « *la transition énergétique dans le territoire* » et renforce donc le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par le biais des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Ainsi, toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire. Les enjeux de la qualité de l'air doivent désormais intégrer le Plan Climat.

Le PCAET, outil de coordination de la transition énergétique, est une **démarche de planification**, à la fois **stratégique** et **opérationnelle**. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la Communauté de Communes Aunis Sud. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET répond à plusieurs **objectifs** :



- Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques du territoire (volet « atténuation ») ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation ») ;
- Réduire la consommation finale d'énergie et accroître la production des énergies renouvelables.

La Communauté de Communes Aunis Sud a coconstruit son Plan Climat grâce à des **ateliers de concertation**. Ceux-ci ont abouti à la définition de **6 axes stratégiques**. Ces axes sont déclinés en **objectifs stratégiques**, présentés ci-dessous, qui se déclinent en 36 fiches multi-actions :

AXE 1 : Diversifier le mix énergétique renouvelable pour atteindre l'autonomie à l'échelle du bassin de vie
Accompagner le développement du solaire photovoltaïque et thermique
Suivre les dossiers éoliens et les encadrer
Structurer une filière locale de production et de consommation de bois énergie
Développer l'utilisation de la méthanisation
Structurer un cadre permettant de développer les énergies renouvelables
Faire le lien entre énergie et réseaux

AXE 2 : Développer la sobriété dans les bâtiments existants, tant pour leur utilisation que lors de leur rénovation
Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques, ainsi que la rénovation performante auprès des entreprises et des collectivités
Lutter activement contre la précarité énergétique et accompagner les particuliers à la rénovation de leur logement
Structurer une filière de matériaux biosourcés et/ou de réemploi
Limiter l'artificialisation des sols par l'habitat et lutter contre la vacance
AXE 3 : Repenser l'aménagement du territoire pour donner accès à des solutions de mobilité alternatives au plus grand nombre
Mettre en place un plan de développement de l'offre multimodale
Travailler avec les entreprises et acteurs de la mobilité sur le territoire
Faciliter l'accès au covoiturage et aux transports en commun pour tous
Inciter à la pratique des modes actifs tels que la marche et le vélo
Repenser l'organisation du territoire pour favoriser la mobilité douce et permettre la mutualisation des transports
Développer l'électromobilité et les carburants alternatifs
AXE 4 : Renforcer nos écosystèmes, principal levier de protection face aux changements climatiques, et préserver la qualité de l'eau
Réduire les risques et la vulnérabilité du territoire face aux inondations
Améliorer la gestion des niveaux d'eau
Préserver les zones humides et hydromorphes
Préserver la quantité et la qualité de l'eau potable sur le territoire
Favoriser la végétalisation du territoire
Préserver la biodiversité et permettre le stockage carbone
Lutter contre l'étalement urbain
AXE 5 : S'appuyer sur la transition agricole et alimentaire du territoire pour atteindre les objectifs du PCAET
Faire évoluer les pratiques agricoles face aux enjeux
Mieux connaître et maîtriser les enjeux associés aux pesticides
Développer les commerces alimentaires de proximité et les circuits courts
Favoriser la mise en relation entre producteurs locaux et acheteurs publics

AXE 6 : Piloter et animer la stratégie Plan Climat de la Communauté de Communes pour devenir des collectivités exemplaires

Organiser le pilotage et le suivi de la démarche

Travailler activement avec les territoires voisins

Rénover les bâtiments publics / produire et consommer des énergies renouvelables

Être exemplaire sur les déplacements des agents

Mettre en place une politique d'achat public responsable

Optimiser l'éclairage public

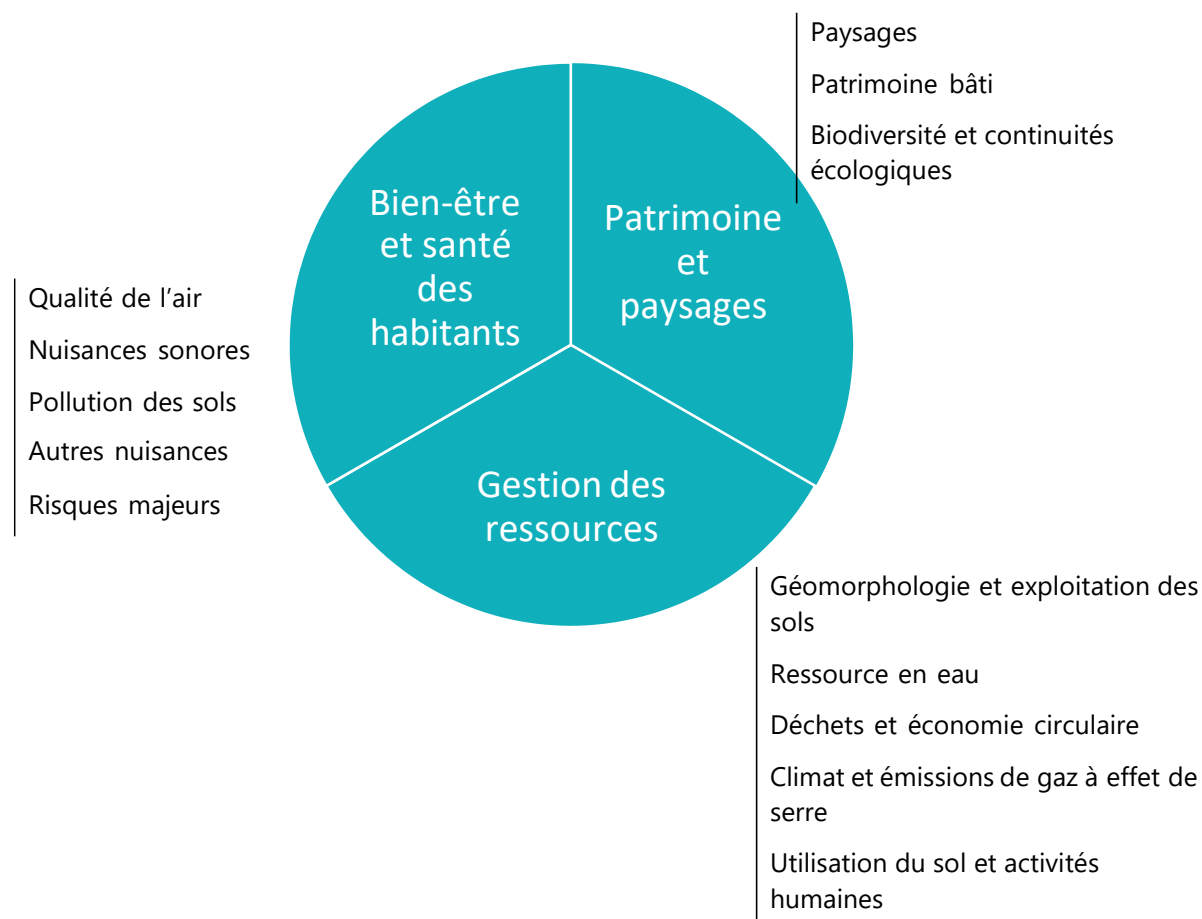
Être exemplaire sur la gestion de l'eau

Concerter sur le territoire

Encourager le portage de projet par les citoyens et autres acteurs locaux

SYNTHESE DE L'ÉTAT DES LIEUX

L'état initial de l'environnement (EIE) doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les **atouts et richesses environnementales**, mais également de mettre en lumière les **sensibilités et enjeux** environnementaux. Cette étape **d'état des lieux**, conduite à la lumière du diagnostic du PCAET, est importante car **les incidences du PCAET seront évaluées au regard de ce diagnostic**. Pour cet état initial de l'environnement, **les thématiques suivantes** ont été traitées :



Patrimoine et paysages

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec les paysages et le patrimoine sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Paysages	Etalement urbain liés à la proximité avec l'agglomération de la Rochelle. Pression de l'agriculture intensive sur les unités paysagères remarquables (marais mouillés, boisements etc.) avec des espaces dénudés sans qualité paysagère. Développement éolien sans cohérence à l'échelle du territoire.	Le PCAET permettra de contenir les effets du changement climatique et de protéger les écosystèmes. Par exemple en favorisant la protection, l'entretien, le renouvellement des haies et leur développement en les associant à de nouvelles installations pour favoriser l'intégration paysagère. Concilier développement des énergies renouvelables et préservation des paysages remarquables.
Patrimoine bâti	Patrimoine architectural riche. Risque de dégradation des façades dû à la pollution atmosphérique générée par la circulation routière. Les consommations énergétiques du résidentiel sont très dépendantes aux énergies fossiles ce qui peut générer des situations de précarité énergétique dans les ménages.	Allier rénovation thermique et préservation de l'intégrité du patrimoine bâti. Limiter les pollutions atmosphériques susceptibles de dégrader le patrimoine bâti, notamment dans les bourgs avec une réduction des déplacements automobiles.
Biodiversité et continuités écologiques	La trame bleue, constituée des cours d'eau et des zones humides, est très présente sur le territoire. Elle représente un puits carbone majeur. Cependant elle est vulnérable aux périodes de faible débit et aux pollutions diffuses. Les haies, véritables habitats de la biodiversité, ne sont pas assez présentes sur le territoire.	Appuyer le développement de nouvelles pratiques agricoles, plus respectueuses de la biodiversité. Protéger les ripisylves et les zones humides, notamment vis à vis des pressions induites par les activités agricoles (drainage, usage de produits phytosanitaires).

Gestion des ressources

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Géomorphologie et exploitation des sols	Une richesse pédologique qui représente un potentiel agronomique important.	Le PCAET peut proposer de relocaliser des filières agricoles, qui peuvent être adaptés à la pédologie du territoire.
Ressource en eau	Bien que l'eau potable soit aujourd'hui de qualité sécurisée, il y a une surexploitation des eaux souterraines et une contamination par des polluants principalement d'origine agricole.	Anticiper la demande en eau en période de pénurie et d'étiage et en assurer le partage équitable entre les différents usages (irrigation, eau potable, ...) ; Promouvoir une agriculture raisonnée, moins dépendante de l'irrigation, réduire l'usage des produits phytosanitaires et des engrais azotés ; Approfondir les réflexions sur les eaux pluviales.
Déchets et économie circulaire	Une collecte des ordures ménagères performante et ambitieuse portée par Cyclad avec un bon taux de valorisation Réduction forte du gisement des déchets ménagers collectés.	Poursuivre la politique en matière de gestion des déchets : sensibilisation, amélioration de la part de déchets valorisés, etc.
Climat et émissions de gaz à effet de serre	Vulnérabilité du territoire au changement climatique : ressource en eau, santé, risques naturels	Réduire la contribution du territoire au changement climatique, par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ; Favoriser une bonne gestion et un développement des espaces boisés, préservant le stock de carbone qui y est contenu ; Limiter le changement d'usage des sols amenant à l'artificialisation et renaturer les espaces artificialisés qui le peuvent.
Utilisation du sol et activités humaines	L'augmentation démographique conduit à une urbanisation croissante et menace les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire	Promouvoir les modes de construction moins consommateurs d'espaces et de ressources, notamment pour les logements nouveaux à venir. Poursuivre les actions de maîtrise de la consommation d'espace, notamment en lien avec le développement des zones d'activité économiques.

Bien-être et santé des habitants

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec le bien-être et la santé des habitants sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Qualité de l'air	Une qualité de l'air globalement bonne (dispersion des polluants par le vent, couvert boisé, renouvellement de l'air). Les polluants sont principalement liés aux voitures qui fonctionnent avec de l'énergie fossile.	Accompagner la réduction des déplacements en voiture individuelle à motorisation thermique ; Réduire l'usage d'engrais dans le secteur de l'agriculture.
Nuisances sonores	Peu d'alternative à l'utilisation de la voiture, déplacements longs. Un trafic important sur les départementales engendrant des nuisances au niveau des zones agglomérées.	Concilier développement urbain à proximité des axes de transports et nuisances sonores induites par les grandes infrastructures routières.
Pollution des sols	Une bonne connaissance de sites pollués ou potentiellement pollués. Certaines activités humaines intensives peuvent générer de nouvelles pollutions.	Les panneaux photovoltaïques peuvent revaloriser des sites ou sols pollués.
Autres nuisances	La pollution lumineuse peut gêner la biodiversité locale. Le parc d'éclairage est concentré dans le centre-ville des communes. La problématique des nuisances électromagnétiques est encore émergente.	Poursuivre les actions d'amélioration de l'éclairage public et limiter son développement dans les zones de biodiversité.
Risques majeurs	Des risques naturels et industriels bien identifiés. Des risques naturels et industriels sont parfois provoqués ou exacerbés par le changement climatique.	Intégrer les risques technologiques aux logiques de développement urbain. Informar la population sur l'existence des risques naturels et technologiques et préparer des stratégies de gestion de crises. Réduire les risques sur les milieux naturels (migration/mortalité espèces, prolifération espèces envahissantes, destruction milieux naturels, ...).

QUELS EFFETS PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT ?

Les **effets probables** du Plan Climat sur l'ensemble des thématiques traitées par l'état des lieux sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Dans la colonne de gauche, le **scénario « fil de l'eau »** explique les évolutions attendues si le Plan Climat n'était pas mis en œuvre. Dans la colonne de droite, les **incidences que pourront avoir les actions du Plan Climat** sont décrites. Il est également mentionné d'autres documents de planification (PLUi, PLH...) dont les actions connexes à celles du PCAET peuvent avoir des impacts sur l'environnement.

Patrimoine et paysages

	<i>Scénario fil de l'eau</i>	<i>Potentielles incidences du Plan Climat</i>
<i>Positive</i>	Biodiversité et continuités écologiques La loi Zéro Artificialisation Nette permettra de protéger les zones vulnérables.	Paysages Le PCAET permettra de participer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets. Patrimoine bâti Le Plan Climat promeut les modes actifs et les transports en commun, contribuant de fait à la réduction de la part modale des déplacements automobiles et donc à la préservation des bâtiments vis-à-vis de la pollution de l'air. Biodiversité et continuités écologiques Le PCAET promeut des pratiques agricoles favorables à la biodiversité, en lien avec le PAT. La trame verte peut être renforcée, en menant des actions pour développer les haies, élément essentiel pour la circulation de espèces, ou pour gérer durablement les espaces boisés.
<i>Négatives</i>	Paysages La fréquence et l'intensité des événements climatiques pourrait s'accroître et venir modifier les paysages. Patrimoine bâti Sans PCAET, la pollution de l'air continuerait à dégrader les façades des bâtiments et le patrimoine bâti pourrait être rénovés moins rapidement.	Paysages La stratégie de développement EnR, notamment du PV au sol ou éolien, peut avoir des incidences sur le paysage. Patrimoine bâti L'incitation à la rénovation du patrimoine et/ou à la production d'énergie en toiture nécessite parfois des arbitrages entre amélioration thermique et mise en valeur de l'architecture.

Biodiversité et continuités écologiques

Le changement climatique induit et induira une érosion de la biodiversité ainsi qu'une dégradation de la qualité du maillage écologique.

Biodiversité et continuités écologiques

Possible fragmentation et/ou atteinte au patrimoine naturel en fonction des choix réalisés en matière de développement des EnR et de structures de transport.

Gestion des ressources

	<i>Scénario fil de l'eau</i>	<i>Potentielles incidences du Plan Climat</i>
Positives	Déchets et économie circulaire Les politiques nationales, déclinées au niveau local, peuvent inciter à la réduction des déchets.	Géomorphologie et l'exploitation des sols Le PCAET, en lien avec le PAT, propose de relocaliser des filières agricoles.
	Utilisation des sols et activités humaines Les effets de l'extension urbaine et du tourisme sont traités dans le SCoT et le PLUi-H. La loi Climat et Résilience fixe des objectifs ambitieux.	Ressource en eau Le PCAET fait la promotion des pratiques agricoles moins consommatrices de produits azotés et phytosanitaires. Dans son volet adaptation, il comporte des actions pour la préservation de la ressource en eau. Les besoins étant croissants, le PCAET met en avant une gestion raisonnée de la ressource en eau. Le développement de haies et d'espaces boisés peut permettre de préserver la qualité de la ressource en eau grâce à l'effet filtrant. Déchets et économie circulaire Le PCAET, en faisant référence aux actions de Cyclad, incite à une réduction du volume de déchets produits et à la poursuite du tri et de la valorisation des déchets. Climat et émissions de gaz à effet de serre Grâce aux leviers qu'il peut mobiliser, le PCAET contribuera à réduire les effets du changement climatique, en anticipant ses effets et à l'augmentation de la séquestration carbone sur le territoire. Utilisation des sols et activités humaines Le PCAET préconise de réduire la consommation d'espace.

Négatives

Ressource en eau

Le changement climatique, l'augmentation des températures, la croissance démographique couplé à l'extension urbaine, et certaines pratiques agricoles induisent une pression grandissante sur la ressource en eau.

En l'absence de PCAET, les projets de valorisation des rejets (boues, eaux grises, ...) et de gestion alternative des eaux pluviales peuvent mettre plus de temps à voir le jour.

Climat et émissions de gaz à effet de serre

En l'absence de PCAET, et de préservation des espaces naturels le stock de carbone peut continuer à se dégrader, notamment du fait d'un changement d'usage des sols, libérateur de CO2.

Bien-être et santé des habitants

Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positive Pollution des sols La dépollution des sols et le suivi de la remise en état d'anciens sites industriels sont encadrés par la loi. Autres nuisances L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses interdit, entre autres, l'éclairage vers le ciel, ce qui permet de réduire les nuisances lumineuses.	Nuisances sonores Le PCAET comporte des actions en faveur des mobilités actives et donc participant à la réduction des nuisances sonores. Qualité de l'air En proposant des actions ciblées, le PCAET contribue à réduire les risques d'exposition aux pollutions atmosphériques. Autres nuisances La CdC et le SDEER continueront à travailler en lien avec les communes ayant la compétence éclairage public afin de limiter les nuisances lumineuses tout en réduisant les consommations énergétiques. Risques majeurs La résilience du territoire sera renforcée grâce à l'anticipation des situations de crises et une meilleure gestion des risques.

Qualité de l'air

En l'absence d'une politique de planification, les pollutions seraient moins connues et amplifiées.

Nuisances sonores

L'usage de la voiture resterait aussi prégnant. Certaines communes ne sont pas couvertes par des plans de prévention des risques. L'absence d'information auprès de la population augmenterait l'importance du risque.

Nuisances sonores

Certains travaux peuvent temporairement générer des nuisances sonores.

Pollution des sols

Si la méthanisation se déploie sur le territoire, les épandages des digestats devront être encadrés pour ne pas générer de nouvelles nuisances.

Autres nuisances

La création d'unités de méthanisation pourrait générer des nuisances olfactives, notamment pour le transport et le stockage des matières organiques. Des actions de prévention peuvent être mises en place.

Synthèse

La représentation synthétique ci-dessous met en évidence les incidences des actions du Plan Climat à prévoir sur l'environnement. Chaque case du tableau fait référence à une action d'une fiche action. Pour chaque thématique impactée de façon modérée ou négative, des mesures ont été proposées pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux des actions du PCAET.

La grille d'analyse suivante présente :

- Des incidences **positives**, c'est-à-dire participant à une meilleure prise en compte / préservation / valorisation des enjeux environnementaux ;
- Des incidences **modérées**, c'est-à-dire en partie positives et négatives, c'est-à-dire ayant des incidences positives ou contrebalancées par quelques incidences négatives ;
- Des incidences **négatives**, c'est-à-dire impactant la qualité environnementale ou portant atteinte à l'environnement.

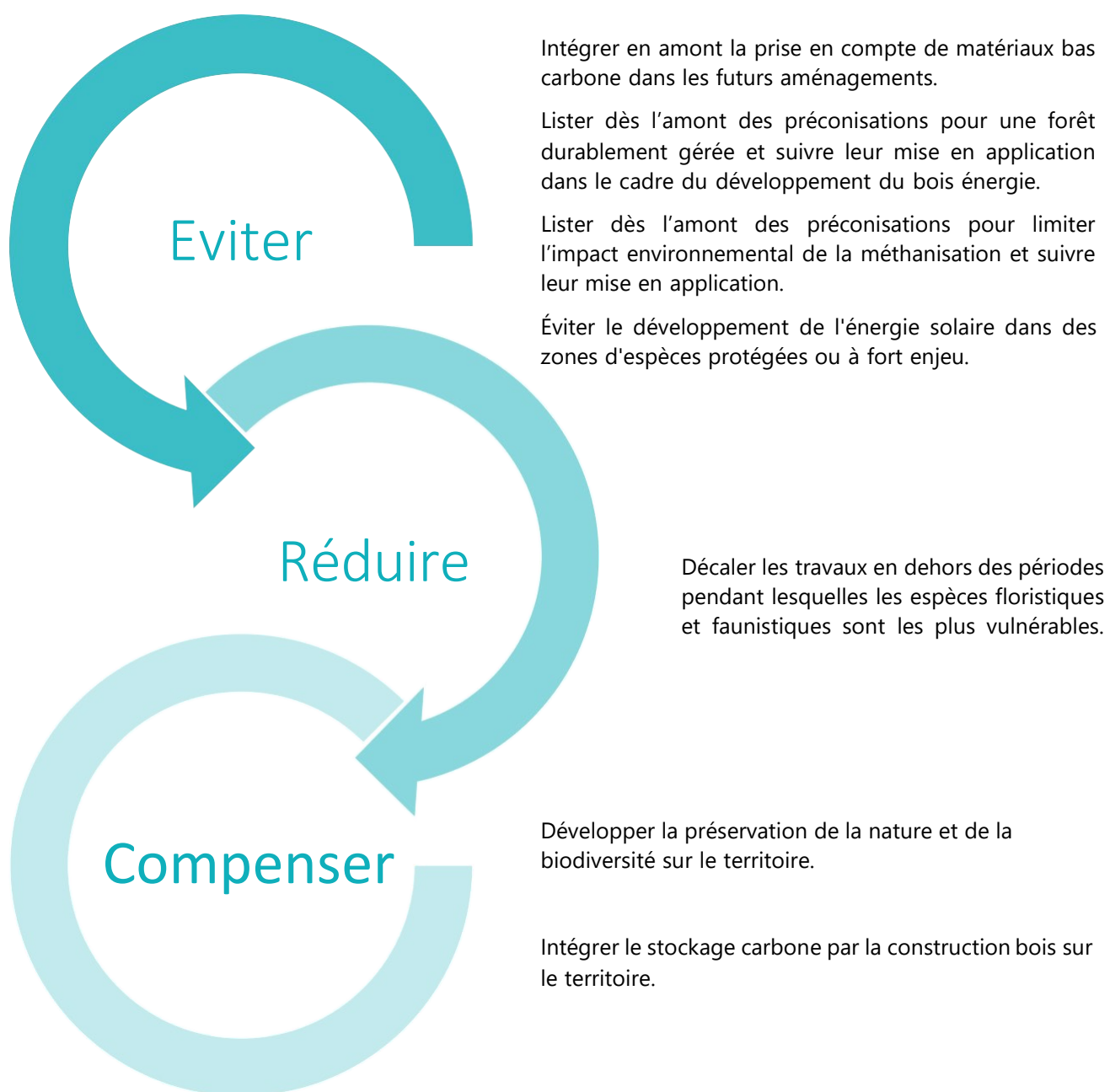
Nom de l'objectif opérationnel	Paysages et patrimoine bâti	Gestion des ressources	Bien-être et santé des habitants
1.1.1. Accompagner le développement du solaire photovoltaïque et thermique			
1.1.2. Suivre les dossiers éoliens et les encadrer			
1.1.3. Structurer une filière locale de production et de consommation de bois énergie			
1.1.4. Développer l'utilisation de la méthanisation			
1.2.1. Structurer un cadre permettant de développer les énergies renouvelables			
1.2.2. Faire le lien entre énergie et réseaux			
2.1.1. Promouvoir la sobriété énergétique, ainsi que la rénovation performante et durable auprès des entreprises et des collectivités			
2.1.2. Lutter activement contre la précarité énergétique et accompagner les particuliers à la rénovation de leur logement			
2.2.1. Structurer une filière de matériaux biosourcés et/ou de réemploi			
2.2.2. Lutter contre l'étalement urbain			
3.1.1. Mettre en place un plan de développement de l'offre intermodale			
3.1.2. Travailler avec les entreprises et acteurs de la mobilité sur le territoire			
3.1.3. Faciliter l'accès au covoiturage et aux transports en commun pour tous			
3.1.4. Inciter à la pratique des modes actifs tels que la marche et le vélo			
3.2.1. Repenser, densifier et optimiser l'espace urbain du territoire pour favoriser la mobilité douce et permettre la mutualisation des transports			
3.2.2. Développer l'électromobilité et les carburants alternatifs			
4.1.1. Réduire les risques et la vulnérabilité du territoire face aux inondations			
4.1.2. Améliorer la gestion des niveaux d'eau			
4.1.3. Préserver les zones humides et hydromorphes			
4.1.4. Préserver la quantité et la qualité de l'eau potable sur le territoire			
4.2.1. Favoriser la végétalisation du territoire			
4.2.2. Préserver la biodiversité et permettre le stockage carbone			
4.2.3. Limiter l'étalement urbain			
5.1.1. Faire évoluer les pratiques agricoles face aux enjeux			
5.1.2. Mieux connaître et maîtriser les enjeux associés aux pesticides			
5.2.1. Développer les zones de commerces de proximité et les circuits courts			
5.2.2. Favoriser la mise en relation entre producteurs locaux et acheteurs publics			
6.1.1. Organiser le pilotage et le suivi de la démarche			
6.1.2. Travailler activement avec les territoires voisins			
6.2.1. Rénover les bâtiments publics / produire et consommer des énergies renouvelables			
6.2.2. Être exemplaire sur les déplacements des agents			
6.2.3. Mettre en place une politique d'achat public responsable			
6.2.4. Optimiser l'éclairage public			
6.2.5. Être exemplaire sur la gestion du risque lié à l'eau			
6.3.1. Concerner sur le territoire			
6.3.2. Encourager le portage de projet par les citoyens et autres acteurs locaux			

Après l'intégration des points d'attention, de mesures évitement et de réduction des impacts potentiellement négatifs dans les fiches-actions, il n'y a plus d'incidences totalement négatives.

COMMENT ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER CES EFFETS ?

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Le schéma ci-dessous synthétise les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues en réponse aux impacts estimés du Plan Climat.



QUEL DISPOSITIF DE SUIVI ?

Pour mesurer comment les orientations du PCAET prennent corps sur le terrain et en apprécier l'efficacité, il est nécessaire de prévoir un dispositif de suivi. Ce dispositif de suivi a pour but d'atteindre les objectifs environnementaux et de limiter les effets du PCAET sur l'environnement (et donc de corriger les éventuels impacts négatifs). Les indicateurs sont centrés sur les orientations retenues, ainsi que sur les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC) envisagées.

Les indicateurs seront mis à jour chaque année. Un bilan général sera dressé tous **les 3 ans (bilan à mi-parcours puis bilan final)**.

Biodiversité

Nom de l'action du PCAET		Indicateurs proposés pour l'évaluation environnementale stratégique
	1.1.1. Accompagner le développement du solaire photovoltaïque et thermique	Nombre de parcs photovoltaïques soumis à compensation environnementale



Carbone et changement climatique

	3.1.1. Mettre en place un plan de développement de l'offre intermodale	Linéaire de création de nouvelles voies ayant eu recours à une artificialisation (km)
--	--	---

Energies renouvelables

	1.2.1 Structurer un cadre permettant de développer les énergies renouvelables	La zone Natura 2000 a-t-elle été prise en compte au cours du processus d'élaboration du Schéma Directeur des énergies renouvelables
--	---	---



Bien être et santé des habitants

	6.2.1. Rénover les bâtiments publics / produire et consommer des énergies renouvelables	Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%)
--	---	---